



# WINCRANGE

Maison 85  
L-9780 WINCRANGE

Tél. 99 46 96-1 - Fax 99 46 96-222

## DEMANDE

Pour la réalisation d'un raccordement **au réseau d'eau**

1. Nom : ..... Prénom : .....
2. Adresse : .....  
Code postal Localité
3. N°: ..... Rue : .....
4. Téléphone privé : ..... Téléphone bureau : .....
5. Installateur responsable : .....

vous demande de bien vouloir procéder à l'adresse suivante :

6. Genre : .....
7. Adresse : L-.....  
Code postal Localité
8. Rue : ..... N : .....

10.  à l'établissement d'un raccordement provisoire
11.  à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une maison de rapport
12.  à l'établissement d'un nouveau raccordement d'une résidence
13.  à la modification du raccordement existant

\_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
signature du demandeur

## Conditions

- Les dimensions minimales de la fouille de raccordement doivent avoir au moins **80x80 cm** et être **20cm plus profond que le niveau bas de la conduite principale**.
- Pour le raccordement particulier une gaine de protection d'un **diamètre minimale de 60mm** doit être posée dans la tranchée à une **profondeur de 100cm**.
- Le percement du mur doit se trouver à une **profondeur minimale de 80cm**.
- Le raccordement au réseau du bâtiment (compteur) doit se trouver le plus proche de la rue desservante.
- Le demandeur s'engage à exécuter les travaux de gros œuvre à ses propres frais.
- Les travaux de raccordement sont exécutés par le Service Technique de l'Administration Communale aux frais du demandeur.

### Explications relatives aux diverses lignes de la demande

Ligne	
1-4	Données concernant le demandeur de l'installation
2 et 3	Localité et adresse du demandeur
6	Genre de l'installation <u>Exemples</u> : maison unifamiliale, appartement, bureau, magasin, banque, atelier, garage-privé, exploitation agricole, café-restaurant, station service...
7 et 8	Localité et adresse de l'objet de la demande
9	A cocher uniquement s'il s'agit d'un raccordement temporaire supprimé à la suite
10	A cocher s'il s'agit de $\leq 2$ unités
11	A cocher s'il s'agit de $> 2$ unités
12	Modification ou renouvellement du branchement existant